



Le Coucou, de Daniel Druet, représentant l'artiste Maurizio Cattelan, dans l'atelier du sculpteur, à Saint-Ouen, le 8 avril.

Les personnages de Maurizio Cattelan en quête d'auteur.

Texte
Pascale NIVELLE
Photos
Gilles SABRIE

DANS UN ATELIER DE LA SEINE-SAINT-DENIS, à Saint-Ouen, une sculpture représente Maurizio Cattelan en coucou. La tête de l'artiste contemporain italien est affligée d'un long bec, et son corps est enfermé dans une coquille d'œuf, posée sur un nid de branches et de pinceaux entrelacés. « *Des outils dont il ne sait pas se servir* », grince Daniel Druet, maître des lieux et auteur de l'œuvre. Conçue dans un élan de rage, cette sculpture en résine qui prend la poussière dans son sous-sol résume son combat depuis quatre ans. Seul contre « *tous les artistes qui se servent du travail des autres pour se faire valoir* », dit-il, contre Maurizio Cattelan en particulier.

À partir de la fin des années 1990, l'artiste italien a demandé à Daniel Druet, longtemps sculpteur du Musée Grévin, de produire une dizaine de personnages hyperréalistes en cire. « *Il envoyait un fax de dix lignes ou bien ses collaborateurs italiens, qui parlaient à peine français, me donnaient quelques instructions*, raconte Daniel Druet. *Tout ça était assez vague, et c'était à moi de me débrouiller.* » En moins de dix ans, il a modelé plusieurs fois Cattelan lui-même. Dans une sculpture, l'artiste italien connu pour ses œuvres provocatrices est pendu par le col à un portemanteau ; dans une autre, il jaillit du sol, telle une taupe dressant la tête hors de terre.

C'est à Saint-Ouen que sont nées toutes ces créations, de même que *Stephanie* (2003), également connue sous le titre *Trophy Wife*, qui représente le buste, seins nus, de la mannequin Stephanie Seymour, ou *Maintenant (Now)*, (2004), qui montre John F. Kennedy dans son cercueil, alors qu'aucune photographie de la dépouille du président n'avait été autorisée.

C'est là aussi qu'ont été réalisés deux personnages devenus majeurs dans l'œuvre de Maurizio Cattelan : le pape frappé par une météorite (*La Nona Ora*, 1999) et le fameux Hitler en enfant pénitent (*Him*, 2001), qui ont fait s'envoler la cote de Cattelan et assis sa célébrité mondiale. Des œuvres au parfum de scandale dont l'aboutissement sera la vente, pour 120 000 dollars, de *Comedian*, une (vraie) banane scotchée au mur

d'un stand de la foire Art Basel Miami en 2019. Pendant la décennie 2000, le sort du sculpteur de Saint-Ouen, deux fois grand prix de Rome (en 1967 et en 1968) mais inconnu dans le monde de l'art contemporain, ne s'est pas amélioré. Dans sa blouse de sculpteur en lin élimée, identique à celle que portait Rodin il y a plus de cent ans, il raconte une collaboration imprécise, avance des commandes passées par courriel ou par téléphone. À l'époque, personne ne songe à signer de contrats d'auteur, pas même Druet, rémunéré en honoraires comme il l'était au Musée Grévin. Il affirme avoir réclamé plusieurs fois, et depuis le début, que son nom soit cité dans la presse et dans les expositions. Ce fut rarement le cas. « *J'avais demandé à être sinon associé, du moins cité, c'était la seule façon de laisser ma trace* », explique-t-il aujourd'hui. Relégué à ce qu'il juge être un « *humiliant rôle de façonnier* », il sent monter un désir de revanche. Dans sa tête commence à tourner une phrase obsédante : « *Une idée qui n'est pas réalisée ne vaut rien, sans moi, Cattelan ne peut rien...* »

En 2016, la Monnaie de Paris présente l'irrévérencieux artiste dans sa première rétrospective en France, « *Not Afraid of Love* », cinq ans après celle que lui a consacrée le Guggenheim de New York. Pas plus qu'en Amérique, Druet n'a été invité au vernissage parisien. Parmi les pièces, quatre, dont le pape et Hitler, sont sorties de son atelier, et elles portent toutes sa signature, nichées dans le cou des personnages. Un détail qui n'a jamais dérangé ni Maurizio Cattelan ni le Français Emmanuel Perrotin, son principal galeriste. La Monnaie de Paris n'a pas lésiné et a fait les choses dans les règles de l'art chères à Cattelan, jusqu'à percer le plancher Versailles pour permettre au petit Maurizio de sortir de son trou (*Sans titre*, 2001). Mais nulle part n'apparaît le nom de Druet. Pour le sculpteur, c'est l'épisode de trop. Dans son atelier, il se met à modeler son coucou Cattelan, s'inspirant de l'oiseau qui vole le nid des autres. La première étape de sa revanche.

En septembre 2018, la galerie France A. de Forceville, dans le 7^e arrondissement

L'UN EST UN CÉLÈBRE ARTISTE CONTEMPORAIN DONT LES ŒUVRES PROVOCANTES S'ARRACHENT À PRIX D'OR. L'AUTRE EST UN TALENTUEUX SCULPTEUR PRESQUE INCONNU. LONGTEMPS, DANIEL DRUET RÉALISA LES STATUES DE CIRE DES CRÉATIONS DE MAURIZIO CATTELAN. AUJOURD'HUI, LE FRANÇAIS DE 80 ANS SE REVENDIQUE AUTEUR EXCLUSIF DES NEUF EFFIGIES QU'IL A FABRIQUÉES POUR L'ITALIEN. L'AFFAIRE, PORTÉE DEVANT LES TRIBUNAUX, POSE UNE QUESTION AUSSI ANCIENNE QUE L'ART LUI-MÊME : QUI FAIT L'ŒUVRE ? LE DOSSIER SERA PLAIDÉ LE 13 MAI, À PARIS.

parisien, expose le *Coucou* de Druet. « J'avais intitulé l'affiche "Hommage à Maurizio Cattelan" et tapissé ma galerie de noir et d'or, comme un bijou, c'était très amusant, se souvient France de Forceville, amie de Druet. Mais j'ai reçu des coups de téléphone anonymes, puis la visite de trois malabars en noir, qui ont menacé de tout casser... Je suis allée au commissariat de police. » Sa plainte ayant été classée sans suite, elle n'a jamais su qui voulait l'intimider. Cette année-là, Daniel Druet perd tout humour. Il assigne la galerie Perrotin et la Monnaie de Paris devant le tribunal de grande instance de Paris. À 80 ans, il réclame d'être reconnu comme « l'auteur exclusif des neuf œuvres sculpturales » qu'il a réalisées pour Cattelan et demande près de 5 millions d'euros aux deux parties, « pour avoir porté atteinte au droit, au nom et à [sa] qualité d'auteur ». Maurizio Cattelan, pourtant sujet de son obsession, n'est pas assigné. « Il habite en Italie ou à New York, sans adresse véritable. On ne savait pas où le trouver, indique Daniel Druet. Il aurait été trop compliqué de le faire rechercher par la justice française. » Par des détours de procédure, l'artiste italien a finalement été lui aussi assigné dans l'affaire. Le dossier, longuement instruit, doit être plaidé le 15 mai devant la 5^e chambre du tribunal judiciaire de Paris, spécialisée dans la propriété intellectuelle.

Les juges vont donc devoir trancher un débat aussi ancien que l'art lui-même. Qui fait l'œuvre ? Celui qui l'imagine ou celui qui la réalise ? Celui qui dirige les opérations ou celui qui met la main à la pâte ? Michel-Ange n'a pas peint le plafond de la chapelle Sixtine tout seul, et nombre de peintres ou sculpteurs ont fait trimer des assistants dans leurs ateliers. Quant à Marcel Duchamp, qui, en 1914, érige en œuvre d'art un

porte-bouteilles acheté au BHV qu'il se contente de signer, inventant le principe du *ready-made* (« déjà fait »), il brouille définitivement l'image du peintre devant son chevalet ou de l'artiste régnant en maestro sur un atelier de disciples. Un siècle plus tard, pour un Georg Baselitz œuvrant en solitaire dans son château en Allemagne, combien de stars de l'art contemporain ont des armées d'assistants et de sous-traitants ? Aujourd'hui, ils sont des chefs d'orchestre davantage que des solistes dont on célèbre le geste. Et la qualité d'une œuvre ne relève plus seulement de la virtuosité de son exécution.

L'AFFAIRE

de Daniel Druet est donc scrutée de très près par le milieu. Elle pourrait rester dans les annales de l'histoire de l'art, au même titre que toutes les fois où la justice s'est mêlée de questions esthétiques. Comme en 1927, pour *L'Oiseau dans l'espace*, de Brancusi. L'œuvre en bronze poli avait été saisie à la douane américaine. L'art passait librement les frontières, mais les objets manufacturés étaient taxés. Devant la statue, trop abstraite à son goût, un douanier avait refusé de la catégoriser en œuvre d'art. S'était ensuivi un procès, où les juges avaient dû trancher une question compliquée : « Selon quels critères un objet devient une œuvre d'art ? », Brancusi avait gagné.

La plainte de Daniel Druet aura-t-elle le même impact en France ? Étranger au dossier, l'avocat d'artistes Alexis Fournol attend le jugement avec intérêt : « À ma connaissance, c'est la première fois qu'une affaire comme celle-ci va jusqu'au procès. Elle va peut-être redéfinir la problématique de la

propriété intellectuelle. La place de l'artisan est essentielle dans la création contemporaine. Mais qui est l'artiste et qui est l'artisan ? » La décision, si elle fait jurisprudence, pourrait changer bien des pratiques et bouculer des enjeux financiers « énormes », dit-il.

Le galeriste Emmanuel Perrotin, qui travaille avec les artistes parmi les plus lucratifs du monde et qui dispose d'espaces à Paris, Tokyo, Séoul ou encore New York, imagine des armées d'artisans se retourner contre les créateurs, les galeries et les musées. « Druet restera dans l'histoire de l'art, annonce-t-il d'un ton dramatique, les larmes aux yeux. S'il perd, la jurisprudence qu'on attend depuis longtemps protégera enfin les artistes contre les abus de pouvoir potentiels de fabricants que nous ne connaissons même pas. S'il gagne, tous les artistes seront attaqués, et ce sera la fin de l'art contemporain en France. »

Le critique et commissaire d'exposition Jean de Loisy, ancien président du Palais de Tokyo et ex-directeur des Beaux-Arts de Paris, cite en exemple László Moholy-Nagy, plasticien hongrois d'avant-garde dans les années 1930, « le premier artiste qui a sculpté ses œuvres par téléphone » et à qui personne n'a jamais demandé de comptes. L'affaire Druet vs Cattelan l'intrigue. « Mérite académique contre génie de la conception, on a affaire à deux virtuoses appartenant à deux univers différents, c'est passionnant, estime-t-il. Toute la difficulté pour Druet sera de prouver qu'il a imprimé sa personnalité sur la réalisation. » Pour avoir exposé le petit Führer, Loisy témoigne que Maurizio Cattelan, sous son apparente fantaisie, ne laisse rien au hasard : « Tout est calculé chez lui, l'éclairage, la distance de l'œuvre par rapport au mur, il est très précis dans ses demandes. » Le conflit aurait pu se régler à l'amiable. Mais Daniel Druet, du genre têtu, attend son heure judiciaire : « À mon âge, je n'ai rien à prouver, rien à perdre, et ce procès va démolir un mythe : l'artiste qui ne touche jamais à ses œuvres et que tout le monde acclame, c'est fini. »

L'affaire, gardée au secret par la plupart des protagonistes depuis quatre ans, passionne les avocats des parties, qui affûtent leurs futures plaidoiries. « Depuis le début du XX^e siècle, l'art n'est plus esthétique mais conceptuel, avance Pierre-Olivier Sur, ancien bâtonnier de Paris et avocat de la galerie Perrotin, dans un effet de manches imaginaire. C'est l'exposition qui fait l'œuvre. » Le fondu d'art contemporain y touche lui-même – « modestement » –, en témoigne la phrase bleue accrochée dans son bureau : « Prévenez le bâtonnier de Paris ». Le néoniste de Claude Lévy l'a fabriqué pour lui, il a oublié son nom. « Preuve », dit-il, qu'un « simple façonnage » ne laisse pas de trace artistique. Tandis qu'une idée perdue, l'avocat évoque son émotion lorsqu'il a découvert le petit Hitler à genoux, seul et de dos dans le coin d'une immense salle du Palazzo Grassi, à Venise, il y a une dizaine d'années. « J'ai d'abord eu de la peine pour cet enfant en prière ou puni. En m'approchant avec l'envie de le consoler, j'ai découvert son visage... C'est donc pour Hitler que j'avais éprouvé de la compassion ! Cette

